



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-017

Séance du jeudi 23 février 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE.

Excusés donnant procuration : Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Françoise HOULES donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Isabelle SOULET.

Excusés : Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire - Petite Enfance : Convention de Partenariat avec la Fédération Départementale Familles Rurales du Tarn

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la gestion des deux structures d'accueil collectif, les micro-crèches de Fauch et de Lafenasse - Commune de Terre-de-Bancalié, a été confiée à l'Association « Familles Rurales Centre Tarn » à compter du 1^{er} janvier 2023 (*délibération n° 2022-114 en date du 13 décembre 2022*).

Dans le cadre de la conduite de sa politique petite enfance, la Communauté de Communes a souhaité faire appel à Fédération Départementale Familles Rurales du Tarn afin de garantir le bon fonctionnement des micro-crèches susvisées ainsi que de la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) de Montredon-Labessonnié. Pour ce faire, cette dernière accompagnera l'association gestionnaire notamment en matière de gestion des ressources humaines et de gestion administrative et comptable.

Dans cette perspective, il est proposé à l'assemblée de conclure avec ladite fédération une convention d'une durée de trois ans (2023 – 2025) qui précise les engagements respectifs et fixe le montant de la contribution annuelle à hauteur de 7 792 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Fédération Départementale Familles Rurales du Tarn et autorise le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

L Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA